

Informations financières

Dans le bilan et le compte de résultat ci-après, les chiffres pour l'année 1995 ont été établis selon les principes de comptabilisation et d'évaluation appliqués jusqu'à fin 1995. Ils correspondent donc à ceux qui ont été publiés dans le précédent rapport de gestion. Leur présentation et leur agrégation ainsi que les titres des postes ont toutefois été adaptés. Dans l'annexe, les comparaisons d'une année à l'autre reposent – là où cela est possible et judicieux – sur des chiffres conformes aux nouveaux principes régissant l'établissement des comptes.

1 Compte de résultat pour 1996

en millions de francs

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Produit			
des placements de devises	01	1 794,8	1 910,7
de la position de réserve au FMI	02	55,1	45,6
des moyens de paiement internationaux	03	13,6	12,4
des crédits d'aide monétaire	04	10,7	12,1
Produit			
des créances à court terme sur débiteurs suisses	05	32,6	55,5
des avances sur nantissement	06	0,9	0,9
des créances sur les correspondants en Suisse	07	2,3	3,8
des titres suisses	08	260,3	238,1
Autres produits	09	12,9	8,9
Produit brut	10	2 183,2	2 288,0
Charges d'intérêts	11	-49,3	-101,6
Charges afférentes aux billets de banque	12	-15,1	-59,3
Charges de personnel	13	-82,0	-79,8
Autres charges d'exploitation	14	-54,0	-56,6
Amortissements sur l'actif immobilisé	15	-10,1	
Produit net	16	1 972,7	1 990,7
Ajustements de valeur dus aux cours de change	17	4 412,1	-3 531,4
Amortissements sur titres			-66,0
Charge extraordinaire			-0,9
Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation	18	2 077,1	
Résultat global	19	8 461,9	-1 607,6
Attribution aux provisions	20	-7 396,1	
Prélèvement sur les provisions			1 757,8
Bénéfice de l'exercice	45	1 065,8	150,2

2 Bilan au 31 décembre 1996

en millions de francs

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Actif			
Or	21	11 903,9	11 903,9
Placements de devises			
non couverts contre le risque de change	22	36 462,9	27 767,8
couverts contre le risque de change (swaps)	23	12 865,5	14 044,8
Position de réserve au FMI	24	2 067,8	1 687,7
Moyens de paiement internationaux	25	290,0	408,2
Crédits d'aide monétaire	26	204,3	173,7
Créances à court terme sur débiteurs suisses	27	1 581,7	1 436,2
Avances sur nantissement	28	764,2	4,7
Créances sur les correspondants en Suisse	29	514,5	429,2
Titres suisses	30	4 821,5	3 063,9
Participations	31	51,0	p. m.
Immobilisations corporelles	32	532,4	p. m.
Autres actifs	33	452,1	1 064,3
Capital-actions non versé	43	25,0	25,0
		<u>72 537,0</u>	62 009,4

		1996	1995
	Voir annexe, chiffre		
Passif			
Billets en circulation	34	32 447,6	30 892,2
Comptes de virements des banques en Suisse	35	4 927,4	4 035,0
Engagements envers la Confédération			
à vue	36	839,5	917,4
à terme	37	815,3	1 350,0
Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères	38	32,7	43,3
Autres engagements à vue	39	204,2	156,3
Autres passifs	40	1 089,0	746,5
Provisions			
pour risques de marché, de crédit et de liquidité	41	30 554,5	22 958,4
pour risques d'exploitation	42	450,0	650,0
Capital-actions	43	50,0	50,0
Fonds de réserve	44	61,0	60,0
Bénéfice résultant du bilan – Bénéfice de l'exercice	45	1 065,8	150,2
		<u>72 537,0</u>	62 009,4

3 Annexe au 31 décembre 1996

3.1 Rappel des activités

La Banque nationale suisse, société anonyme avec sièges à Berne et à Zurich, est la banque centrale de la Suisse. En vertu de la loi, elle est chargée d'exercer le monopole d'émission des billets de banque, de mener une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays et de faciliter le trafic des paiements. Les opérations qu'elle peut conclure sont énumérées dans la loi qui la régit. La Banque nationale passe des opérations avec des banques en Suisse et à l'étranger, des offices fédéraux, d'autres banques centrales et des organisations internationales.

Le mandat macroéconomique de la Banque nationale a priorité sur la recherche d'un bénéfice. La Banque nationale est la seule institution qui, en Suisse, peut créer à volonté de la monnaie. Elle ne doit pas rémunérer les billets en circulation et les avoirs que les banques détiennent en comptes de virements. Le produit qu'elle tire de ses actifs dépasse par conséquent largement ses dépenses de fonctionnement. Comme elle gère les réserves monétaires de la Suisse, elle est toutefois exposée à des risques considérables de marché, de crédit et de liquidité, qui sont couverts par des provisions appropriées. Celles-ci jouent également un rôle monétaire. Elles permettent en effet à la Banque nationale de constituer des réserves de devises suffisantes. Les provisions doivent croître au moins au même rythme que le produit national brut (voir page 82).

Au 31 décembre 1996, la Banque nationale occupait 603 personnes, soit 565,4 emplois à plein temps. Un an auparavant, son personnel était de 606, ou 574,1 emplois à plein temps. En plus de ses sièges de Berne et de Zurich, l'institut d'émission est présent, par des succursales, à Aarau, Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, Neuchâtel et Saint-Gall.

3.2 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Pour autant que la loi sur la Banque nationale n'en dispose pas autrement, la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des comptes sont conformes aux prescriptions du code des obligations et prennent en considération les particularités de l'institut d'émission qui sont commentées ci-après. En ce sens, les comptes annuels correspondent également aux recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC). A la faveur du remaniement de la présentation des comptes, le bilan et le compte de résultat ont été simplifiés, alors que l'annexe a été étendue. Celle-ci contient des informations détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

Les placements de devises négociables, les créances à court terme sur débiteurs suisses, les titres suisses ainsi que les contrats à terme sur devises et titres sont évalués aux prix du marché (précédemment à leur valeur d'acquisition, à leur valeur nominale ou à un pourcentage déterminé de leur valeur nominale; voir commentaire du chiffre 18 du compte de résultat), et la conversion en francs des postes en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année (précédem-

Principes généraux

Modifications apportées d'une année à l'autre

ment aux cours moyens du mois de décembre). A la suite du passage aux prix du marché pour l'évaluation des placements financiers négociables, l'exercice 1996 enregistre un produit extraordinaire de 1560 millions de francs. Les éléments de l'actif immobilisé (participations et immobilisations corporelles) sont en principe évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés (auparavant: valeur pour mémoire). Cette modification engendre un autre bénéfice comptable de 517,1 millions de francs. Les bénéfices comptables découlant de ces modifications dans l'évaluation apparaissent dans les comptes en tant que produit extraordinaire. Pour les autres postes, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés d'une année à l'autre.

Toutes les opérations sont saisies le jour de leur conclusion. L'inscription au bilan est faite cependant sur la base de la date valeur. Les opérations conclues en 1996, avec valeur en 1997, figurent dans les opérations hors bilan.

L'or est évalué au prix officiel de fr. 4595,74 le kilogramme, selon l'arrêté du Conseil fédéral du 9 mai 1971 fixant la parité-or du franc.

Les placements de devises négociables, les créances à court terme sur débiteurs suisses et les titres suisses sont évalués aux prix du marché en fin d'année.

Les contrats à terme en cours sur devises et titres sont évalués aux prix du marché en fin d'année, et les valeurs brutes de remplacement, positives et négatives, sont portées au bilan dans les autres actifs ou les autres passifs.

Les participations sont évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, en d'autres termes à la valeur d'acquisition ou à la valeur intrinsèque si celle-ci est inférieure. S'il s'agit de participations minoritaires de peu d'importance dans des sociétés cotées en bourse, l'évaluation est faite aux prix du marché.

Les participations étant insignifiantes en regard des opérations de base, des comptes consolidés ne sont pas établis.

Les immobilisations corporelles (y compris le stock de billets de banque) sont évaluées généralement à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les autres éléments sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Saisie et comptabilisation des opérations

Principes d'évaluation

Cours des principales monnaies étrangères

	1996	1995	Variation en 1996 en %
Cours ayant servi à la conversion			
Dollar des Etats-Unis	1,3500	1,1639	+16,0
Mark allemand	86,8700	80,7000	+7,7
Yen japonais	1,1611	1,1420	+1,7
Droit de tirage spécial	1,9418	1,7200	+12,9
Ecu	1,6895	1,5100	+11,9

3.3 Commentaire du compte de résultat

Résumé

Les placements de devises et la modification des principes d'évaluation ont fortement influé sur le compte de résultat. Le produit des réserves de devises a quelque peu fléchi d'une année à l'autre, mais des variations positives de valeur, pour un montant de 4412,1 millions de francs, ont découlé de l'évolution des cours de change. L'application des nouveaux principes d'évaluation aux immobilisations financières négociables, aux participations et aux immobilisations corporelles a engendré un produit extraordinaire de 2077,1 millions de francs. Au total, un résultat global positif de 8461,9 millions de francs a été dégagé. Après attribution de 7396,1 millions aux provisions, le bénéfice annuel est de 1065,8 millions de francs.

Chiffres 01 à 04 du compte de résultat

Produit des postes en monnaies étrangères

Le produit des placements de devises, de la position de réserve au FMI, des moyens de paiement internationaux et des crédits d'aide monétaire s'est inscrit à 1874,2 millions de francs, contre 1980,7 millions en 1995. Ce recul est imputable à la baisse des taux d'intérêt appliqués aux swaps et à un léger repli des rémunérations servies sur les placements.

Chiffre 05 du compte de résultat

Produit des créances à court terme sur débiteurs suisses

D'une année à l'autre, le produit des créances à court terme sur débiteurs suisses a fléchi de 22,9 millions pour s'établir à 32,6 millions de francs. Le volume de ces créances est resté presque stable, alors que les taux d'intérêt ont diminué.

Chiffre 06 du compte de résultat

Produit des avances sur nantissement

Le produit des avances sur nantissement est demeuré inchangé à 0,9 million de francs. Le recours accru à ces avances a compensé la baisse des taux d'intérêt.

Chiffre 07 du compte de résultat

Produit des créances sur les correspondants en Suisse

Le produit des créances sur les correspondants en Suisse a reculé, passant de 3,8 millions en 1995 à 2,3 millions de francs en 1996. Les avoirs ont augmenté, mais le taux de l'escompte a diminué.

Chiffre 08 du compte de résultat

Produit des titres suisses

Le produit des titres, en progression de 22,2 millions, a atteint 260,3 millions de francs. Aux recettes d'intérêts de 242,9 millions de francs est venu s'ajouter un gain en capital de 17,4 millions, à la suite d'un léger repli des taux d'intérêt.

Autres produits

Chiffre 09 du compte de résultat

	1996	Variation en 1996
	en millions de francs	en millions de francs
Commissions	2,6	+0,2
Produit des participations	3,8	+0,1
Produit des immeubles ¹	6,0	-0,3
Autres produits ordinaires	0,5	+0,2
Total des autres produits	12,9	-

1 Le produit des immeubles résulte de la location à des tiers de locaux qui appartiennent à la Banque, mais que celle-ci n'occupe pas elle-même, ainsi que du bâtiment «Zum Neuen Froschauer», à Zurich, qui sert de réserve de locaux.

Produit brut

Chiffre 10 du compte de résultat

D'une année à l'autre, le produit brut a reculé de 4,6% pour s'inscrire à 2183,2 millions de francs. La diminution est due, pour l'essentiel, au fléchissement du produit des placements de devises.

Charges d'intérêts

Chiffre 11 du compte de résultat

Les charges d'intérêts se sont inscrites à 49,3 millions de francs, contre 101,6 millions en 1995. Leur recul s'explique par l'évolution des taux d'intérêt, mais aussi par le volume moins élevé des engagements nets envers la Confédération.

	1996	Variation en 1996
	en millions de francs	en millions de francs
Charges d'intérêts sur engagements envers la Confédération	93,7	-106,7
Produit des fonds fédéraux placés sur le marché	-50,2	-54,4
Charges nettes d'intérêts sur engagements envers la Confédération	43,5	-52,3
Intérêts versés aux déposants sur leurs avoirs	5,8	-
Total des charges d'intérêts	49,3	-52,3

Charges afférentes aux billets de banque

En 1996, les charges afférentes aux billets de banque ont été définies de manière plus étroite. Elles ne sont par conséquent guère comparables d'une année à l'autre (59,3 millions de francs en 1995). Pour la première fois, les coûts de fabrication de la nouvelle série (papier, impression et développement) ont été en grande partie portés à l'actif du bilan (voir présentation de l'actif immobilisé, page 76). Les billets sont amortis après leur mise en circulation.

Charges de personnel

	1996	Variation en 1996	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Traitements et allocations pour enfants	61,4	+0,5	+0,8
Prestations sociales, formation et possibilités de repas	17,3	+1,2	+7,5
Charges afférentes au personnel actif	78,7	+1,7	+2,2
Attribution aux institutions de prévoyance	1,0	-	-
Allocations générales aux bénéficiaires de rentes	1,5	+0,5	+50,0
Indemnités aux autorités de la Banque	0,8	-	-
Total des charges de personnel	82,0	+2,2	+2,8

Autres charges d'exploitation

	1996	Variation en 1996	
	en millions de francs	en millions de francs	en %
Locaux	20,4	-2,2	-9,7
Equipements	4,6	-7,1	.
Frais généraux et frais de bureau	4,4	-	-
Information et communication	3,9	+0,2	+5,4
Imprimés et publications	1,0	-0,1	-9,1
Divers	19,7	+6,0	.
Total des autres charges d'exploitation	54,0	.	.

Locaux

Les charges pour l'entretien courant des bâtiments, les transformations entreprises dans plusieurs comptoirs, sans accroître la valeur des immeubles, et les loyers des locaux loués se sont inscrites à 20,4 millions de francs. Par rapport à l'année précédente, elles ont diminué d'environ 2,2 millions de francs ou de 9,7%.

Equipements

En matière d'équipements, les charges de 1996 ne sont pas directement comparables avec celles des années précédentes puisque, selon les nouveaux principes régissant l'établissement des comptes, les acquisitions sont portées à l'actif du bilan et seule une partie est directement imputée au compte de résultat. Les charges ont par conséquent diminué de 7,1 millions de francs environ. Elles concernent avant tout la maintenance et l'entretien de matériel et de logiciels informatiques ainsi que d'autres équipements.

Divers

Le poste «Divers» s'est accru de 6 millions de francs. Il comprend non seulement des contributions aux coûts d'exploitation du Centre d'études de Gerzensee (4,9 millions, contre 4,4 millions en 1995) et du Hasli-centre (0,5 million de francs, en 1996 comme l'année précédente), qui est le centre de vacances et de formation de la Banque nationale, mais aussi, du fait de la nouvelle définition des postes, des charges de 2,7 millions de francs, incluses auparavant dans les charges afférentes à la circulation des billets, et de 2,3 millions de francs pour des dépôts d'immobilisations financières et d'or. Si la définition du poste «Divers» était restée inchangée, ces charges auraient augmenté, d'une année à l'autre, de 1 million de francs ou de 7,3%.

Amortissements sur l'actif immobilisé

Un montant de 8,2 millions de francs a été consacré aux amortissements sur les autres immobilisations corporelles, soit le mobilier, les machines et équipements ainsi que les investissements dans le domaine de l'informatique. Ces acquisitions sont amorties sur une durée de trois à quatre ans. Les amortissements sur les immeubles ont porté sur 1,9 million de francs.

Chiffre 15 du compte de résultat

Produit net

Le produit net s'est inscrit à 1972,7 millions de francs. Il a diminué de 0,9%, tant les charges que le produit brut ayant fléchi.

Chiffre 16 du compte de résultat

Ajustements de valeur dus aux cours de change

Les avoirs en monnaies étrangères, à savoir les postes «Placements de devises», «Position de réserve au FMI», «Moyens de paiement internationaux» et «Crédits d'aide monétaire», ont fait l'objet des ajustements de valeur suivants:

	1996 en millions de francs	1995 en millions de francs
Dollars des Etats-Unis	+3 745,8	-2 898,9
Marks allemands	+356,6	-165,9
Yens japonais	+31,1	-296,0
Autres monnaies	+278,6	-170,6
Total	+4 412,1	-3 531,4

Produit extraordinaire découlant de la modification des principes d'évaluation

Auparavant, les placements de devises négociables étaient évalués à leur valeur d'acquisition, et les titres suisses étaient portés au bilan à 80% de leur valeur nominale (obligations de la Confédération) ou à 70% (autres titres). En outre, les participations et les immobilisations corporelles figuraient au bilan à une valeur pour mémoire.

	1996 en millions de francs
Passage aux prix du marché pour l'évaluation des immobilisations financières négociables	1 560,0
dont placements de devises négociables	68,1
dont titres suisses	1 491,9
Réévaluation de l'actif immobilisé	517,1
dont participations	51,0
dont immobilisations corporelles	466,1
Total	2 077,1

Résultat global

Compte tenu des variations de valeur dues aux cours de change (+4412,1 millions de francs) et de la dissolution de réserves latentes à la suite de l'application des nouveaux principes d'évaluation, un résultat global de 8461,9 millions de francs a été enregistré.

Attribution aux provisions

Grâce aux produits élevés que les variations de valeur dues aux cours de change ont permis d'enregistrer sur les avoirs en monnaies étrangères et aux gains comptables uniques qui ont découlé du passage aux nouveaux principes d'évaluation, un montant de 7396,1 millions de francs a pu être attribué aux provisions (1995: prélèvement de 1757,8 millions). Ainsi, les provisions atteignent leur volume minimal qui est visé pour des raisons monétaires (voir page 82). Le bénéfice annuel s'élève à 1065,8 millions de francs. La résolution concernant la répartition du bénéfice se trouve à la page 84.

3.4 Commentaire du bilan

Chiffre 21 du bilan

Or

L'encaisse-or est restée inchangée depuis 1981. Elle est stockée à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. L'or n'est pas géré activement.

	1996		Variation en 1996
	en tonnes	en millions de francs	
Lingots	2 415,0	11 098,6	-
Pièces d'or	175,2	805,3	-
Total	2 590,2	11 903,9	-

Chiffres 22 et 23 du bilan

Placements de devises

Les devises sont placées indifféremment, qu'elles soient couvertes ou non contre le risque de change. Celles qui sont couvertes contre le risque de change découlent de swaps. La durée maximale de chaque placement est de douze mois (art. 14, ch. 3 LBN). Les titres publics sont libellés dans la monnaie de l'Etat débiteur. Les placements bancaires sont effectués dans des établissements bénéficiant d'une très bonne notation.

Répartition selon la monnaie

	1996			Variation en 1996	
	en millions de la monnaie détenue	de francs	part en %	en millions de la monnaie détenue	de francs
Dollars des E.-U.	30 705,2	41 452,1	84,0	-938,4	+4 707,1
dont non couverts	21 175,2	28 586,6	58,0	+1 745,5	+6 024,5
dont couverts (swaps)	9 530,0	12 865,5	26,1	-2 683,9	-1 317,4
Marks allemands	6 885,7	5 981,6	12,1	+2 177,8	+2 182,3
Yens japonais	162 585,6	1 887,8	3,8	+1 059,1	+43,2
Autres		6,9	0,0		+0,9
Total		49 328,4	100,0		+6 933,5

Placements négociables:

- à intérêts précomptés:
évalués aux cours de fin d'année
- avec coupons:
évalués aux cours de fin d'année,
plus intérêts courus

Placements non négociables:

- 1996: 7 198,3 millions de francs
- 1995: 1 540,2 millions de francs
évalués à leur prix d'acquisition,
plus intérêts courus

Répartition selon le débiteur

	1996			Variation en 1996	
	en millions		part en %	en millions	
	de la monnaie détenue	de francs		de la monnaie détenue	de francs
Titres publics					
Dollars des E.-U.	17 435,9	23 538,5	47,7	-4 844,4	-2 339,9
Marks allemands	6 544,0	5 684,8	11,5	+1 977,4	+2 015,7
Yens japonais	151 489,9	1 758,9	3,6	-8 944,7	-73,3
Total		30 982,2	62,8		-391,5
Institutions monétaires					
Dollars des E.-U.	9 791,5	13 218,5	26,8	+3 341,2	+5 728,4
Marks allemands	37,6	32,7	0,1	-7,8	-3,9
Yens japonais	1 127,7	13,1	0,0	+49,3	+0,8
Total		13 264,3	26,9		+5 725,3
Banques					
Dollars des E.-U.	3 477,8	4 695,1	9,5	-564,8	+1 312,5
Marks allemands	304,0	264,1	0,5	+188,1	+170,6
Yens japonais	9 968,1	115,8	0,2	+9 954,7	+115,7
Autres		6,9	0,0		+0,9
Total		5 081,9	10,3		+1 599,7
Total		49 328,4	100,0		+6 933,5

Position de réserve au FMI

Chiffre 24 du bilan

La position de réserve correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI, quote-part qui est fournie par la Banque nationale, et les avoirs à vue en francs du FMI. En cas de difficultés de balance des paiements, la Banque nationale peut effectuer en tout temps, et sans justification, des tirages sur sa position de réserve.

	1996		Variation en 1996	
	en millions		en millions	
	de DTS	de francs	de DTS	de francs
Quote-part de la Suisse au FMI	2 470,4	4 797,0	-	+547,9
./.. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la BNS	1 405,5	2 729,2	-83,7	+167,8
Position de réserve au FMI	1 064,9	2 067,8	+83,7	+380,1

Moyens de paiement internationaux

Les droits de tirage spéciaux (DTS) sont des avoirs à vue, rémunérés, au FMI. La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acquérir des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 200 millions de DTS. Les écus, acquis par la conclusion de swaps systématiquement renouvelables, sont placés à court terme à l'Institut monétaire européen (IME).

	1996		Variation en 1996	
	en millions		en millions	
	de la monnaie détenue	de francs	de la monnaie détenue	de francs
DTS	94,1	182,7	-87,2	-129,1
Ecus	63,5	107,3	-0,3	+10,9
Total		290,0		-118,2

Crédits d'aide monétaire

Ces crédits à moyen terme, en dollars des Etats-Unis, sont des aides à la balance des paiements, mises sur pied sur le plan international. La Suisse y participe en accordant une tranche. La Banque nationale fournit les fonds, et la Confédération lui donne une garantie qui porte sur le versement des intérêts et le remboursement du capital. Le risque de change est supporté par la Banque nationale.

	Montant utilisé 1996				Limite encore disponible 1996
	en millions		Variation en 1996, en millions		en millions
	de dollars	de francs	de dollars	de francs	de dollars
Crédits bilatéraux					
Hongrie	31,1	42,0	+1,1 ¹	+7,1	-
République tchèque	26,6	35,9	-	+4,9	-
République slovaque	13,3	18,0	-	+2,5	-
Roumanie	48,3	65,2	+1,1 ¹	+10,3	-
Bulgarie	32,0	43,2	-	+6,0	-
Total	151,3	204,3	+2,2	+30,8	-

Créances à court terme sur débiteurs suisses

Il s'agit de créances comptables à court terme sur la Confédération suisse.

Avances sur nantissement

En recourant à des avances sur nantissement, les banques et la Confédération peuvent faire face à des resserrements passagers et imprévus de liquidités. Au total, 248 limites étaient ouvertes à fin 1996, contre 256 un an auparavant.

A la fin de l'année, ces limites étaient couvertes par les gages ci-dessous, constitués en faveur de la Banque nationale:

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs		en millions de francs
Limites ouvertes, en fin d'année	7 982,8		-7,6
Valeur des gages, en fin d'année ¹	8 283,3		-1 100,2
Recours aux avances, en moyenne annuelle	23,9		+5,3

1 Prix du marché, moins 10 à 35%

Créances sur les correspondants en Suisse

Opérant en qualité de correspondants de la Banque nationale, 752 comptoirs de 85 banques (20 banques cantonales, 4 grandes banques, 57 banques régionales et caisses d'épargne, 1 banque Raiffeisen et 3 autres banques) contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire, notamment de la Poste et des CFF, et couvrent les besoins d'offices fédéraux. Les créances sont rémunérées au taux de l'escompte.

Chiffre 29 du bilan

Titres suisses

Il s'agit d'obligations cotées.

Chiffre 30 du bilan

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs	part en %	en millions de francs
Confédération	960,1	19,9	+67,5
Cantons	1 293,6	26,8	+50,0
Communes	592,0	12,3	+23,7
Centrales de lettres de gage	932,3	19,3	+0,4
Banques	1 043,5	21,7	-6,8
Total, aux prix du marché ¹	4 821,5	100,0	+134,8
Total, valeur nominale	4 309,7		+46,6

1 Evaluation aux cours de fin d'année, plus intérêts courus

Participations

La Banque nationale détient 33,34% du capital-actions d'Orell Füssli Arts Graphiques SA, Zurich, l'entreprise qui fabrique nos billets de banque. La participation de 2,75% à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale. Sous «Divers» figurent des participations de 100% dans la AG Hotel Bellerive au Lac, Zurich, et dans deux sociétés en rapport avec la fondation du Centre d'études de Gerzensee ainsi que des actions de Telekurs SA, Zurich, de SIHL, Papeteries zurichoises sur Sihl, Zurich, et de SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications S.G., La Hulpe (Belgique).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles englobent le stock de billets de banque (billets neufs de la 8^e émission), les immeubles ainsi que d'autres éléments. Les billets de banque, évalués à leur prix de revient, sont amortis après leur mise en circulation. Les équipements d'exploitation et installations informatiques, qui figurent dans les autres immobilisations corporelles, sont amortis sur une période allant de trois à douze ans.

Présentation de l'actif immobilisé en millions de francs

	Valeur début 1996 ¹	Investisse- ments	Désinves- tissement	Amortisse- ments	Valeur fin 1996
Participations (non consolidées)					
Orell Füssli	27,0	–	–	–	27,0
BRI	9,4	–	–	–	9,4
Divers	14,6	–	–	0,0	14,6
Total	51,0	–	–	0,0	51,0
Immobilisations corporelles					
Stock de billets de banque	112,8	67,8	0,0	14,0	166,6
Immeubles	331,6	13,3	0,0	1,9	343,0
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>402,5</i>				<i>409,6</i>
Autres immobilisations corporelles	21,8	9,2	0,0	8,2	22,8
<i>Valeur d'assurance incendie</i>	<i>61,4</i>				<i>60,8</i>
Total	466,2	90,3	0,0	24,1	532,4

1 Les valeurs du début de l'exercice ont dû être calculées puisque, selon la pratique appliquée précédemment, les participations et les immobilisations corporelles ne figuraient que pour mémoire au bilan. Les réévaluations ont été opérées en principe en partant de la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Pour les immeubles qui, en majorité, appartiennent à la Banque nationale depuis des décennies et dont la valeur d'acquisition n'est plus pertinente ou ne peut être que difficilement reconstituée, la valeur de rendement, compte tenu des particularités d'exploitation, a été choisie.

	1996	Variations en 1996
Pièces (y compris monnaies commémoratives) ¹	398,5	.
Espèces en monnaies étrangères	0,1	-
Comptes postaux	0,3	-0,1
Coupons	-	-
Autres créances	28,1	+0,9
Autres chèques et effets (à l'encaissement)	24,8	-6,3
Valeur de remplacement positive pour contrats à terme	0,3	.
Total	452,1	.

1 Les pièces sont constituées des monnaies divisionnaires et monnaies commémoratives que la Banque nationale acquiert auprès de la Monnaie fédérale en vue de les mettre en circulation.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les placements de devises (23,3 millions de francs), les moyens de paiement internationaux (12,2 millions), les crédits d'aide monétaire (2,9 millions), les titres suisses (140,6 millions) ainsi que sur les fonds de la Confédération qui ont fait l'objet d'un placement sur le marché (5,2 millions) sont inclus dans les postes correspondants du bilan.

Billets en circulation

Il s'agit de tous les billets de banque détenus par le public et les banques. Les billets rappelés en 1980, mais non encore rentrés, représentaient 285,4 millions de francs à fin 1996, contre 298,4 millions un an auparavant. Ces coupures font partie de précédentes émissions, et la Banque nationale est tenue de les accepter à l'échange jusqu'au 30 avril 2000.

En moyenne annuelle, l'ensemble des actifs pouvant servir de couverture (art. 19 LBN) représentait 191,9% des billets en circulation, contre 204,5% en 1995. Du fait de l'augmentation des billets en circulation, la couverture-or a diminué, sa moyenne passant de 43,2% en 1995 à 42,2% l'année suivante. Elle est tombée au-dessous de la barre des 40% à plusieurs reprises, lorsque les besoins en billets de banque étaient particulièrement élevés.

Couverture des billets de banque moyenne annuelle

	1996		Variation en 1996
	en millions de francs	couverture en %	
Or	11 903,9	42,2	-1,0 point
Autres actifs pouvant servir de couverture	42 248,9	149,7	-11,6 points
dont:			
Placements de devises	38 070,6		
Position de réserve au FMI	1 801,5		
Moyens de paiement internationaux	309,7		
Créances à court terme sur débiteurs suisses	1 705,6		
Avances sur nantissement	24,4		
Titres suisses pouvant servir de couverture ¹	337,1		
Couverture totale des billets	54 152,8	191,9	-12,6 points
Billets en circulation	28 214,0		+2,4 %

¹ Durée résiduelle de deux ans au maximum

Comptes de virements des banques en Suisse

Les 586 comptes de virements (fin 1995: 603) de 406 banques (414) ne sont pas rémunérés. Les avoirs en comptes de virements entrent dans les liquidités que les banques doivent détenir en vertu de la loi et servent au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Pour gérer la masse monétaire, la Banque nationale influe sur leur volume.

Engagements envers la Confédération

Les avoirs à vue de la Confédération servent aux paiements, en Suisse et à l'étranger, de la Confédération et de ses régies. Ils sont rémunérés, jusqu'à concurrence de 500 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. Les dépôts à terme sont rémunérés aux conditions du marché. La Banque nationale peut placer de tels fonds sur le marché, selon les besoins de sa politique monétaire; la Confédération supporte alors le risque de crédit. Les dépôts à terme de la Confédération atteignaient 7510,5 millions de francs à fin 1996, contre 5001,1 millions un an auparavant. Entre fin 1995 et fin 1996, les fonds placés par la Banque nationale sur le marché ont augmenté, passant de 3620,5 millions à 6695,2 millions de francs.

Comptes de virements de banques et d'institutions étrangères

Chiffre 38 du bilan

Tenus en francs suisses, les 153 comptes (161 à fin 1995) ne sont pas rémunérés. Leurs titulaires sont principalement des banques centrales et commerciales étrangères.

Autres engagements à vue

Chiffre 39 du bilan

Sous ce poste figurent les comptes de dépôt des collaborateurs et des retraités, les engagements envers les institutions de prévoyance (9,2 millions de francs à fin 1996, contre 10,2 millions à fin 1995) et divers autres engagements envers le secteur non bancaire.

Autres passifs en millions de francs

Chiffre 40 du bilan

	1996	Variation en 1996
Bénéfice à distribuer à la Confédération et aux cantons (au titre de l'exercice précédent)	142,2	-457,8
Autres engagements	23,3	-3,8
Valeur de remplacement négative pour contrats à terme	923,5	.
Total	1 089,0	.

Comptes de régularisation

Les intérêts courus sur les engagements à terme envers la Confédération, soit 10,5 millions de francs, sont inclus dans le poste correspondant du bilan.

Provisions

Les importants gains de cours sur devises et le produit extraordinaire qui a découlé de la modification des principes d'évaluation ont permis d'accroître les provisions de 7396,1 millions de francs. Celles-ci atteignent le minimum fixé selon la règle adoptée pour la détermination du bénéfice (voir page 82).

	Etat au 31.12.95	Attri- bution	Prélève- ment	Trans- ferts	Etat au 31.12.96	Variation en 1996
Provisions en millions de francs						
pour risques de marché, de crédit et de liquidité ¹	22 958,4	7 396,1	–	+200,0	30 554,5	+7 596,1
pour risques d'exploitation ²	650,0	–	–	–200,0	450,0	–200,0
Total	23 608,4	7 396,1	–	–	31 004,5	+7 396,1

1 Jusqu'en 1995:
pour risques de change

2 Jusqu'en 1995: autres provisions

Les postes afférents aux provisions ont fait l'objet d'un regroupement, et leur libellé a été adapté. Les provisions pour opérations de marché ouvert (100 millions de francs) ainsi que pour égalisation des dividendes et des parts attribuées aux cantons (100 millions) ont été transférées à la provision pour risques de marché, de crédit et de liquidité.

Le risque de change sur les placements de devises non couverts contre des pertes de change est le plus important parmi les risques de marché, de crédit et de liquidité. Les risques de taux d'intérêt sur les placements de devises et les titres suisses sont eux aussi substantiels. Les risques de crédit sont essentiellement des risques de règlement dans les opérations sur devises.

Capital-actions

Le capital-actions de la Banque nationale est resté inchangé à 50 millions de francs. Il est divisé en 100 000 actions nominatives de 500 francs et libéré à 50%.

Au cours de l'exercice, le Comité de banque a approuvé le transfert de 6196 actions. Au 31 décembre 1996, des demandes de transfert étaient en suspens ou attendues pour 5813 actions. Les autres actions se répartissaient comme suit:

1 323 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1 481 actionnaires particuliers possédant chacun	de 2 à 10 actions
310 actionnaires particuliers possédant chacun	de 11 à 100 actions
23 actionnaires particuliers possédant chacun	de 101 à 200 actions
27 actionnaires particuliers possédant chacun	plus de 200 actions
3 164 actionnaires particuliers possédant	35 084 actions
<hr/>	
26 cantons possédant	38 981 actions
24 banques cantonales possédant	17 118 actions
43 autres collectivités et établissements de droit public possédant	3 004 actions
<hr/>	
3 257 actionnaires possédant	94 187 actions
Pour mémoire: demandes de transfert en suspens ou attendues pour	5 813 actions
<hr/>	
Total	100 000 actions

Ainsi, 63% des actions étaient enregistrées au nom des cantons, des banques cantonales et d'autres collectivités et établissements de droit public, et 37% au nom d'actionnaires particuliers (70% en mains de personnes physiques et 30% en mains de personnes morales). A fin 1996, 451 actions, soit 0,45% du capital, étaient en mains étrangères (sans droit de vote).

Les actionnaires détenant plus de 5% des voix ou plus de 5000 actions nominatives étaient les suivants:

	1996	Variation en 1996
<hr/>		
Canton de Berne		
Nombre d'actions	6 630	-
Quote-part de participation	6,63 %	-
<hr/>		
Canton de Zurich		
Nombre d'actions	5 200	-
Quote-part de participation	5,20 %	-

Fonds de réserve

Du bénéfice de l'exercice 1995, un montant de 1 million de francs – le maximum prévu par la loi – a été attribué au fonds de réserve qui a ainsi passé à 61 millions.

Bénéfice annuel – Détermination et distribution

L'établissement du bénéfice tient compte des particularités de l'institut d'émission. La Banque nationale doit être en mesure de remplir ses tâches constitutionnelles, sans avoir à atteindre un certain volume de recettes. C'est pourquoi elle ne distribue pas intégralement l'excédent de recettes, mais constitue les provisions qui sont nécessaires pour des raisons macroéconomiques ou sur le plan de l'exploitation. Les provisions servent d'abord à accroître les réserves de devises. Ces dernières permettent à la Banque nationale d'intervenir sur le marché des changes en cas de faiblesse du franc. En outre, elles renforcent la capacité de résistance de la place financière suisse face à des crises internationales. Le besoin de réserves de devises dépend de la taille de l'économie suisse et de l'importance des relations que celle-ci entretient avec l'étranger.

Aussi la règle qui a été adoptée en accord avec le Conseil fédéral veut-elle que les provisions augmentent au même rythme que le produit national brut nominal (voir 84^e rapport de gestion 1991, pages 64ss). En pourcentage, l'accroissement à donner aux provisions est égal à la moyenne des taux annuels de progression que le produit national brut a enregistrés, en termes nominaux, pendant cinq années. Le recours à une moyenne permet d'éviter des corrections ultérieures ainsi que de fortes fluctuations annuelles des taux de croissance.

Le surplus au sens de l'article 27, 3^e alinéa, lettre b, de la loi sur la Banque nationale est déterminé après les autres attributions prévues dans la loi (art. 27, al. 1, 2 et 3, let. a LBN). Un tel surplus est disponible si le volume réellement atteint par les provisions dépasse le montant visé. La distribution annuelle à la Confédération et aux cantons est limitée à 600 millions de francs pour assurer sa stabilité à moyen terme.

Accroissement à donner aux provisions ainsi que calcul du surplus disponible et de la distribution

	Croissance du PNB nominal en % (moyenne de la période) (1)	Provisions à la fin de l'année en millions de francs		Surplus disponible en millions de francs (4) = (3) - (2)	Distribution en millions de francs (5)
		Montant visé (2)	Montant enregistré avant distribution ¹ (3)		
		1993	6,3 (1987-91)		
1994	5,8 (1988-92)	22 527,1	25 966,3 ²	3 439,2	600,0
1995	4,8 ³ (1989-93)	23 608,4	23 750,6 ²	142,2	142,2
1996	3,7 (1990-94)	24 481,9	32 062,3	7 580,4	1 057,8 ⁴
1997	2,9 (1991-95)	25 191,9			

1 Correspond, après déduction de la distribution à la Confédération et aux cantons, au poste du bilan «Provisions».

2 Y compris le poste «Ajustement de l'évaluation des devises» qui s'élevait à 2 389,7 millions de francs à fin 1992, à 3 153,8 millions à fin 1993 et à 814,9 millions à fin 1994; ce poste est tombé à zéro à fin 1995.

3 Moyenne calculée à partir des données disponibles au début de 1995; après révision, le taux de croissance s'élève à 4,9%.

4 A fin 1995, les provisions ne dépassaient que de 142,2 millions de francs le volume visé, de sorte que seul ce montant était disponible pour la distribution à la Confédération et aux cantons. Comme nous prévoyions à l'épo-

que déjà de faire apparaître des réserves latentes, nous envisagions, pour le cas où les comptes de l'exercice 1996 le permettraient, de verser après-coup la différence par rapport au montant de 600 millions de francs. Le résultat global élevé qui ressort des comptes de 1996 rend possible le versement complémentaire de 457,8 millions de francs.

3.5 Commentaire des opérations hors bilan

	1996 en millions de francs	Variation en 1996 en millions de francs
Engagements conditionnels		
Accréditifs ¹ (couverts par des avoirs réservés à cet effet)	5,3	-2,1
Limites ouvertes		
Accords généraux d'emprunt (AGE) ²	1 980,7	+226,3 ⁴
Accords de swap ³ :		
Banque de Réserve Fédérale de New York	5 400,0	+744,4 ⁴
Banque du Japon	2 322,2	+38,2 ⁴
Banque des Règlements Internationaux (BRI)	810,0	+111,7 ⁴
Accord bilatéral («two-way-arrangement») avec le FMI	217,8	+185,6
Engagements de versement		
Actions nominatives BRI	113,2	+10,5

	Valeur nominale	Valeur brute de remplacement	
	en millions de francs	positive	négative
Contrats à terme			
sur devises ⁵	15 810,4	-	923,6
sur titres ⁶	5 528,1	0,3	-
Total	21 338,5	0,3	923,6

1 Liés principalement à des aides au développement fournies par la Confédération

2 Ligne de crédit d'un montant de 1020 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir page 51).

3 Accords bilatéraux portant sur des échanges, limités dans le temps, de francs contre, au maximum, 4 milliards de dollars (Banque de Réserve Fédérale), 200 milliards de yens (Banque du Japon) et 600 millions de dollars (BRI) pour des aides monétaires mutuelles dans des situations exceptionnelles.

4 Variation due exclusivement à l'évolution des cours de change.

5 Résultant des swaps conclus dollars contre francs pour la gestion du marché monétaire (voir pages 30 s). Le net raffermissement du dollar a entraîné des pertes sur les ventes à terme, pertes qui ont été plus que compensées par les gains considérables sur l'ensemble des avoirs en dollars. Au total, la Banque a enregistré de substantiels gains de cours (voir chiffre 17 du compte de résultat).

6 Résultant de swaps sur CCCT, de titres suisses et de placements de devises (à l'émission, opérations buy/sellback), y compris les opérations au comptant non encore exécutées.

4 Résolutions du Conseil de banque à l'Assemblée générale des actionnaires

Sur proposition du Comité de banque, le Conseil de banque a approuvé, à sa séance du 7 mars 1997, le 89^e rapport de gestion présenté par la Direction générale et destiné au Conseil fédéral ainsi qu'à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil fédéral a approuvé, le 17 mars 1997, le rapport et les comptes annuels conformément à l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi sur la Banque nationale. La Commission de contrôle a déposé, le 4 février 1997, le rapport prévu à l'article 51, 2^e alinéa, de ladite loi.

Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions suivantes¹:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport de gestion, ainsi que les comptes annuels pour 1996.
2. L'Assemblée donne décharge aux organes de l'administration de leur gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice de fr. 1 065 799 776,22 résultant du bilan sera réparti comme suit:

attribution au fonds de réserve (art. 27, 1 ^{er} al. LBN)	fr.	1 000 000.--
versement d'un dividende de 6% (art. 27, 2 ^e al. LBN)	fr.	1 500 000.--
versement à l'Administration fédérale des finances		
en faveur des cantons: fr. 0,80 par tête de population (art. 27, 3 ^e al., let. a LBN)	fr.	5 498 949,60
en faveur de la Confédération et des cantons (art. 27, 3 ^e al., let. b LBN)	fr.	600 000 000.--
en faveur de la Confédération et des cantons (différence entre le surplus maximal pouvant être distribué, soit 600 millions de francs, et le montant de 142,2 millions effective- ment distribué pour l'exercice 1995)	fr.	457 800 826,62
		<hr/>
	fr.	1 065 799 776,22

1 Pour la résolution concernant l'élection au Conseil de banque, voir page 58

5 Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commission de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Banque nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1996. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages ainsi qu'en nous fondant sur le rapport de révision d'ATAG Ernst & Young SA. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (RPC), mais aussi avec les particularités de la Banque nationale suisse, la banque centrale de la Suisse, investie du monopole des billets de banque, particularités qui sont commentées dans l'annexe aux comptes annuels et auxquelles nous vous renvoyons.

En outre, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes aux dispositions de la loi sur la Banque nationale et du code des obligations.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 4 février 1997

La Commission de contrôle

Peter Blaser

Président

Gilbert Jobin

Vice-président

Kaspar Hofmann

Expert comptable dipl.
réviseur responsable